directrice générale
1063

france 3
groupe france télévisions
7, esplanade Henri-de-France
75907 Paris cedex 15

tél 01 56 22 30 30

Paris, le 24 FEV. 2009

Monsieur le Député,

Monsieur Patrick de Carolis, Président de France Télévisions, m'a transmis votre lettre du 12 février dernier concernant l'émission *Uranium, le scandale de la France contaminée,* diffusée dans le cadre du magazine *Pièces à conviction.* J'y réponds volontiers en souhaitant, si vous le permettez, vous apporter les précisions suivantes.

L'émission se fixait pour objectif d'apporter une contribution à la question sensible du nucléaire en France.

Compte tenu de votre expérience en la matière, en votre qualité de membre de l'Office parlementaire d'évolution des choix scientifiques et technologiques, M. Romain Icard, journaliste et réalisateur, de la société *Ligne de mire production*, a tout naturellement souhaité recueillir votre témoignage. A cette fin, il vous a fait part de son intention, par un courrier électronique du 9 janvier, à l'attention de M. Laboureau, rappelant l'intérêt qu'il portait à l'action que vous avez menée, notamment en 2001, dans ce domaine.

Dans ce courrier, M. Romain Icard vous exprimait le souhait de connaître plus précisément votre vision de la gestion des déchets nucléaires et celle que vous portiez, à ce jour, sur les modifications législatives intervenues en 2006. Il vous faisait également savoir qu'il désirait connaître votre analyse sur la position de la France quant à la gestion des déchets nucléaires civils et l'évolution que vous envisagiez en la matière.

Je crois savoir que l'entretien que vous avez bien voulu accorder à notre équipe s'est déroulé de la manière la plus courtoise qui soit et en toute transparence, le journaliste ayant précisé au début de l'interview, et avec votre accord, qu'il souhaitait s'entretenir avec vous sur la question des déchets des mines d'uranium issus de l'exploitation, de l'extraction et du traitement des mines d'uranium en France.

Enfin, et dans la mesure où il ne semble pas que vous ayez formulé de réserves sur les conditions de déroulement de l'entretien que vous veniez d'accorder, il est apparu que le sujet auquel vous avez bien voulu contribuer pouvait être monté sous la pleine et entière responsabilité éditoriale de la société.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Geneviève GIARD

Monsieur Christian BATAILLE
Député du Nord
Rapporteur de l'OPECST
26, rue de Selles
59730 Solesmes